

« Toutes les conditions sont réunies pour qu'Engie reste »

Le sujet du gaz serait-il devenu explosif, ou ne serait-il, in fine, qu'un canon à confetti ? Car dans cette affaire, les données sont là depuis le début, entre des protagonistes qui se renvoient la balle. Ce jeudi, un rassemblement est prévu à Ajaccio, où doit se décider la cessation d'activité

Des concessions renouvelées tacitement depuis 25 ans, une exploitation délicate jusqu'à compenser par l'État au titre du service public, et, une exception insulaire qui met son grain de sel dans un dossier complexe, tels sont les ingrédients de ce vaudeville à quatre voix, entre l'État, la mairie de Bastia, les syndicats et la direction nationale d'Ingie.

Pour résumer, il incombe à la mairie de renouveler la concession, laquelle ne peut être effective sans compensation du déficit par l'État, lequel demande une concession pour accorder la compensation, laquelle est indispensable pour qu'Engie renonce à cesser son activité et réponde au latent appel d'offres. La boucle est bouclée. Et le serpent se mord la queue. « Le problème est aussi lié au national, avec notamment le projet Hecate et l'abandon du gaz dans les nouvelles constructions (voir par ailleurs), mais, concernant Bastia, toutes les conditions sont aujourd'hui réunies pour qu'Engie renonce à sa cessation d'activité », résume Xavier Nosa, délégué CGT.



L'usine à Gaz Arinella assure l'approvisionnement en gaz de la ville de Bastia.

CHRISTIAN BILFA

Inquiétudes de l'opposition

En effet, la ville de Bastia a scellé le lancement d'une nouvelle procédure de concession gazière lors du conseil municipal du 4 février (voir notre édition du 5 février), un projet voté à l'unanimité. Mais qui n'a pas, pour autant, satisfait l'opposition Unione per Bastia, qui a manifesté ses inquiétudes dans un communiqué en date du 9 février : « Le maire de Bastia a tenté de maintenir la gratuité de

la situation en écopant devant le conseil municipal et les salariés d'Engie un accord avec l'État qui, en réalité, leur était soigné. »

Un avis que ne partage pas Pierre Savelli, au fond d'interprétation du courrier envoyé par le préfet en date du 3 février : « Les propos du projet me semblent clairs, l'État est d'accord pour assurer la compensation », argumente-t-il, citant ledit courrier : « Un accompagnement par l'État me semble tout à fait sus-

ceptible au regard des enjeux nationaux de ce dossier, tant du point de vue social qu'économique. » Mais, les mots pesant avoir plusieurs sens, et les messages clairs d'un texte diverses interprétations, l'opposition n'y voit pas seulement une approbation, ce courrier étant pour elle « une robe au point du projet de Corse qui a dû lui rappeler (au maire de Bastia, N.D.L.R.) que « la détermination d'un cadre juridique adéquat est essentielle pour permettre à l'État

d'intervenir financièrement (...) Il ne s'engage pas à payer parement et simplement le déficit d'exploitation. » Le cadre juridique en question étant la concession.

Et le groupe de mettre en évidence les calendriers bastiais et ajacciens quant à la procédure d'appel d'offres : « Ajaccio a approuvé le principe d'une DSP lors du conseil municipal du 25 novembre 2013, alors que Bastia a attendu le 4 février 2014. Un retard pris dans la concession aussi pointé dans le courrier préfectoral : l'État n'a pas de responsabilité dans l'attribution de ces concessions », qui renvoie ainsi la balle à la mairie. Laquelle rétorque que « nous nous sommes penchés sur la question dès notre arrivée à la mairie en 2014. Concernant le décalage avec Ajaccio, nous sommes pas qu'il y a des élections et une crise sanitaire entrecoupée », précise le maire.

« La mairie et l'État ont avancé »

Pour autant, au-delà des querelles politiques, ce ne sont pas moins de 86 emplois dans toute la Corse qui sont menacés, dont 33 à Bastia. « La mairie a annoncé

l'État a annoncé, Engie n'a plus de raison de vouloir cesser son activité, argumente Xavier Nosa, les compensations ne sont pas prévues pour la fourniture de GPL*, mais uniquement pour le GNL*, qui est distribué sur le continent. La Corse fait figure d'exception en étant la dernière région approuvée en GPL, c'est pourquoi la création d'un SIEG (voir encadré) permettrait à l'État d'assurer la compensation du déficit une fois la concession achevée ».

En d'autres termes, l'appel d'offres doit être fait, et Engie y répondre pour que soit chiffré le coût de l'exploitation, et donc de son déficit. Ce n'est qu'une fois ce montant défini que l'État peut approuver ledit appel d'offres.

Mais, pour le syndicaliste, ce ne sont pas les concessions qui sont le fond du problème : « Cela fait 27 ans que les concessions sont renouvelées tacitement, et tout le monde se réveille maintenant. Aucun reclamement ne nous a été proposé en cas de cessation d'activité d'Engie. Ce que nous craignons, c'est qu'Engie pour la mairie pour déclencher une réquisition, ce qui mettrait tous les emplois en péril ! Il y a aussi un enjeu national pour remplacer le

gaz, ce qui coûterait 60 à 80 millions d'euros en Corse ! »

Sans compter la question de la fourniture d'électricité dans le cas où cette énergie serait choisie. Pourtant, il semble bien que la transition énergétique implique de délaissier le gaz en Corse aussi, comme le laisse entendre une phrase du courrier préfectoral du 3 février, concernant le cadre juridique de la concession qui doit « aussi prendre en compte la transition future du gaz vers une énergie de substitution dans un délai de moyen terme à être collectivement ».

D'ici là, les agents seront présents jeudi devant les locaux d'EDF à Ajaccio, où se tiendra la réunion consensuelle à la cessation d'activité à Bastia.

Des deux côtés, chacun semble déterminé. Et les syndicats sont prêts à user de tous les moyens de conviction : « Nous n'avons pas peur de durcir le mouvement, quitte à aller jusqu'aux usines, puisque si Engie cesse nous n'aurons plus rien à perdre », conclut le syndicaliste.

ISABELLE LANÇON-PAOLI

GPL : Gaz au pétrole liquéfié.
GNL : Gaz naturel liquéfié.

Un SIEG, kesaco ?

La compensation du déficit d'exploitation du gaz en Corse pourrait être effectuée via un SIEG (Service d'intérêt économique général). Selon la définition officielle, les SIEG « sont des services de nature économique soumis à des obligations de service public dans le cadre d'une mission particulière d'intérêt général ». L'approvisionnement en énergie entre donc dans le cadre de cette notion de service public. Mais, attention, les compensations financières accordées dans le cadre d'un SIEG ne sont pas considérées comme des aides de l'État, sous réserve qu'elles remplissent les quatre critères suivants :

• existence d'obligations de service public clai-

rement définies et confiées à l'entreprise par un acte exprès de la puissance publique ;

• établissement préalable, objectif et transparent des paramètres de calcul de la compensation ;

• absence de surcompensation (celle-ci ne devant couvrir que ce qui est nécessaire à l'exécution du service public) ;

• sélection par un marché public ou, à défaut, le niveau de la compensation doit être déterminé sur la base d'une analyse des coûts qu'une entreprise moyenne et bien gérée aurait encourus. Des conditions qui sont donc remplies par la desserte en gaz de la Corse.

I.L.P.